

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2024	Objet : Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris »

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à 19 h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M..... a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n°71/2023 du conseil municipal du 4 décembre 2023 portant sur l'autorisation de dépôt de dossiers de demande de subvention ;

Vu l'avis de la commission Finances et Marchés Publics en date du 14 juin 2024 ;

Considérant que la commune mène une politique active de recherche de subventions ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : SOLLICITE le concours financier de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris » pour un montant total de l'opération de 67 100€ HT.

ARTICLE 2 : SOLLICITE une subvention à la hauteur de 50 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2024 section investissement.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 28 mars 2024

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.